

# VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 13 - Mars 1999



## SAINT-VINCENT 1999

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous pouvons cette année fêter St Vincent avec un plus large sourire grâce à la belle récolte et aux ventes exceptionnelles.

L'appellation a été atteinte par la plupart des vigneron de Villers Marmery et de la Champagne avec une bonne qualité malgré une maturité qui s'est fait désirer. Arnaud Margaine vous en parlera plus longuement.

Les Ventes de Champagne ont atteint un nouveau record avec environ 290 millions de bouteilles soit une progression de 20 Millions pour 1998. Le chiffre exact sera confirmé prochainement par le C.I.V.C.. Le débloqué de janvier permet de renforcer nos stocks après le passage de l'An 2000. Si les prévisions de nos professionnels se confirment, nous devrions dépasser les 300 millions de bouteilles.

A présent, je souhaiterais remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite et au prestige de la Champagne en particulier les anciens vigneron. Alors aujourd'hui, je demande aux jeunes et aux plus jeunes d'entretenir cette réussite en assistant aux réunions et en prenant des responsabilités pour défendre et mettre en avant notre Champagne.

Pour finir, un mot sur la Commanderie du Chardonnay de Villers Marmery. Tout d'abord une pensée chaleureuse pour notre chevalier Emile Brassart qui nous a quittés cette année.

Après deux ans d'existence, notre Commanderie suit son chemin. Nous avons été reçus à Sézanne et à Charly sur Marne où les rencontres avec les autres vigneron ont été très intéressantes. Suite à l'intronisation d'une Confrérie belge de Rixensart en juin dernier et notre déplacement en novembre dans leur village, ces confrères fêtent demain la St Vincent et nous font l'honneur de baptiser leur salle du nom de "Chardonnay".

Je vous souhaite une bonne journée de St Vincent et je passe la parole à Arnaud Margaine...

*Daniel Henriot*

*suite p. 2 -->*

## INFOS MAIRIE



## SOMMAIRE

<b>Infos Mairie</b>	p. 1
<b>Saint-Vincent 1999</b>	p. 1/2
<b>Le Conseil vous informe :</b>	
• Réunion du 26/11/98	p. 3
• Réunion du 21/01/99	p. 3/4
• Recensement	p. 4
• Analyse d'eau	p. 4/5
<b>État Civil</b>	p. 3
<b>Rédacteurs en herbe</b>	p. 6/7
<b>Connaissance du patrimoine :</b>	
• Villers au cœur d'un réseau	p. 8 à 11
• L'Abbé Jean Paramelle	p. 15
<b>Le coin des associations :</b>	
• Les Sapeurs Pompiers	p. 12
• L'A.S.V.M.	p. 12
• L'A.S.A.	p. 13
• Les donateurs de sang	p. 13/14
<b>Mots Croisés</b>	p. 14
<b>Affiche Marché aux fleurs 99</b>	p. 1
<b>Calendrier</b>	p. 16
<b>En bref</b>	p. 16
<b>Les monstres</b>	p. 16
<b>Solution des Mots Croisés</b>	p. 16

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.  
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>

Avant de faire un bref bilan de l'année 1998, j'aimerais que nous ayons une pensée pour deux personnes qui nous ont quittés. Monsieur Emile BRASSART Chevalier de notre Commanderie du Chardonnay et membre du poste maturité et Monsieur Yvan HUSSON qui a occupé pendant 40 ans le poste de correspondant de l'A.V.C.

L'une des dernières fois où Yvan HUSSON était venu au poste de maturité, il m'avait dit : "La Champagne a énormément progressé et s'est industrialisée, aujourd'hui nous sommes à l'heure de l'extrême rentabilité : avant il y avait presque un homme pour un hectare alors que maintenant nous sommes à 1 homme pour 3 hectares voire plus...". Et il avait ajouté : "la campagne n'est pas terminée que l'on calcule déjà sur quel poste il est possible de gagner quelques heures...".

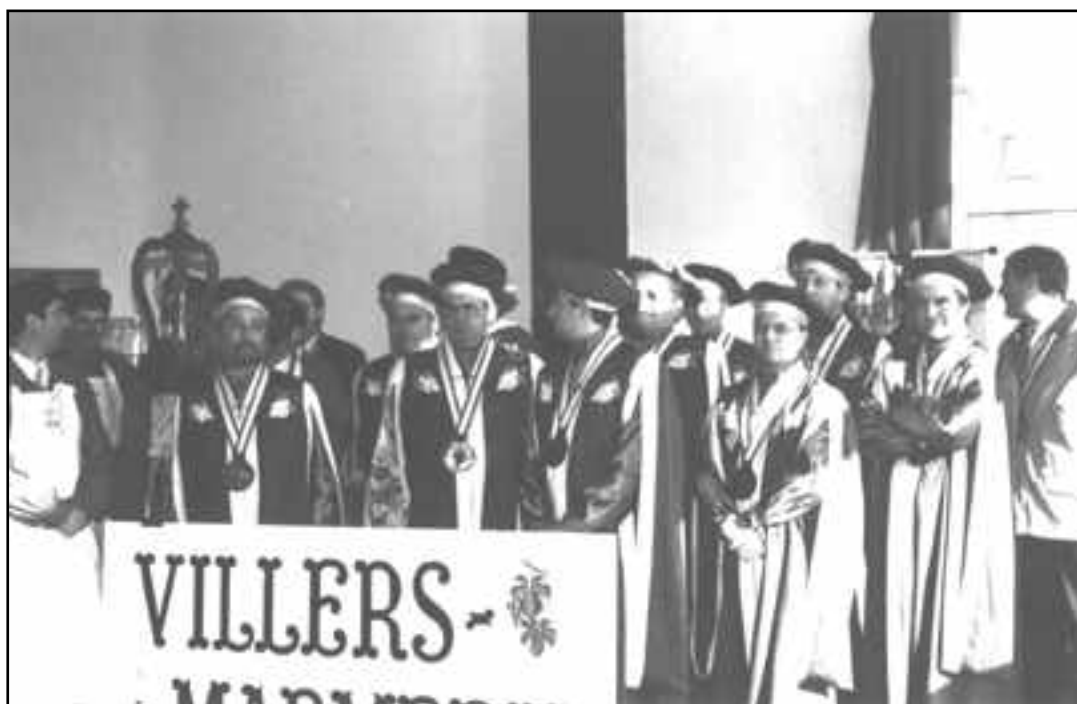
L'année viticole 1998, excusez-moi pour le terme a été "footballement fantastique". Je dirais qu'elle a eu le même rythme que l'équipe nationale :

- Les matchs de poules comme notre hiver assez doux sans coups de froid excessifs ;

- Les huitièmes "LE PARAGUAY" avec le but en or c'est peut-être les gelées des 13 et 14 avril qui n'ont pas été dommageables pour 90% du vignoble champenois.

Non loin de notre commune, VAUDEMANGE et BILLY ont été fortement touchées. À noter que ce mois d'Avril a été très arrosé : 195 mm, peut-être en prévision de quelque chose, alors qu'en moyenne il est l'un des plus sec de l'année avec 40 mm ;

- Les quarts "L'ITALIE" avec une barre transversale qui tremble encore. Nous aussi on a douté avec une fleur qui a démarré le 6 Juin. Les premiers grains sont apparus le 29 Mai, la pleine fleur le 12 Juin côté Verzy et le 20 Juin côté Trépail, j'avais noté la fin de la fleur vers le 25 Juin. Il y avait des grains de toutes les tailles, on avait craint la coulure plus que le millerandage, il n'en a rien été.



- Les demies "LA CROATIE" un fort coup de chaud. Les raisins aussi ont eu chaud entre le 7 et le 11 Août avec des températures de 38 degrés à l'ombre les 8 et 9 Août, températures qui ont provoqué des dégâts d'échaudage sur feuilles et sur grappes. Au début j'ai pensé qu'une face de grappe était touchée en fait de face ce sont parfois des grappes entières qui ont disparu. Du point de vue phytosanitaire pas de vers de la grappe, quelques taches de mildiou, une résurgence d'oïdium par ci par là, enfin de quoi retenir notre attention autrement que devant le petit écran.

- La finale "LE BRÉSIL" la récolte abondante généreuse et de bonne qualité on a pourtant envisagé et évité le pire. Septembre avec une première quinzaine maussade et pluvieuse a fait apparaître la pourriture et une stagnation de la maturité. Une date de vendange difficile à définir. Avec du recul le 21 était une bonne date pour la maturité, le degré moyen de Villers légèrement supérieur à 10. Nous n'avons pas eu à faire usage du carton rouge pour faire suspendre la cueillette quelque jours. Du point de vue climatique le 19 était mieux, les seuls neuf jours consécutifs pour dévaler nos Champs Elysées sans pluie ont été du 18 au 26 Septembre inclus. Notre ZIZOU à nous a été le Soleil.

Enfin, avant de remettre à nos récipiendaires, diplômés et médailles je n'ai plus qu'une chose à ajouter et je pense que vous le reprendrez avec moi : et un et deux et trois zéro !

Merci à tous  
A. MARGAINE

# LE CONSEIL VOUS INFORME

## • RÉUNION DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 1998

### Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- ne donne pas suite au projet d'aménagement et de mise en souterrain des réseaux de la rue Dom Pérignon compte-tenu de l'importance de ce projet. Il demande que la rue de la Mairie soit chiffrée à part afin de l'inscrire l'an prochain au programme de D.G.E

- approuve les nouveaux statuts du SIVOM de la REGION DE VERZY et confirme son adhésion à la compétence COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il accepte l'adhésion des Communes de BEAUMONT SUR VESLE, MONTBRE, PRUNAY, LES PETITES LOGES, SILLERY et VAUDE-MANGE à la vocation COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES.

- après avoir pris connaissance du rapport présenté par Monsieur BEMOL, Expert nommé par le Juge du Tribunal d'Instance de REIMS concernant le péril imminent du mur de Monsieur DARDENNE Maurice, invite le Maire à poursuivre la procédure et à notifier l'arrêté ordonnant les mesures provisoires nécessaires à mettre en demeure Monsieur DARDENNE de prendre les mesures destinées à mettre fin à tout péril imminent : démolition du mur longeant la rue des Grandes Vignes.

- accepte les termes du contrat proposé par l'ARERS et BSN EMBALLAGE concernant la collecte des verres ménagers au profit de la recherche contre le cancer.

- prend en considération la demande d'achat de terrain dans le lotissement et décide de réaliser la viabilité des parcelles afin de les rendre constructibles.

-décide de soumettre les plans relatifs à l'aménagement des parcelles faisant partie du chemin rural dit Ancienne Voie du C.B.R. à l'enquête de commodo et incommodo. et invite le Maire à prendre l'arrêté fixant l'ouverture de l'enquête dès que le dossier sera établi.

- décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général, l'inscription au programme départemental de voirie :

- du C.D. 326 reliant la Commune de VILLERS MARMERY à la Route Nationale 44 ;

- du C.D. 326 en traverse d'agglomération appelée la rue Pasteur.

- Monsieur LONGIS demande qu'un courrier soit envoyé à la C.G.E. pour la réparation de différents avaloirs en mauvais état.

- la Commission des chemins se réunira pour prévoir les travaux d'enduisage pour 1999, le Département allouant une subvention de 36 % pour ces travaux.

- Une étude sera sollicitée auprès des services de l'Equipement pour la pose d'un stop au C.D. 326 ou au C.V. des Petites Loges afin de faire ralentir la circulation.

- Elle étudiera l'aménagement du virage à la sortie du village direction TREPAIL compte-tenu du projet de pose de bordures pour relier l'existant aux travaux effectués par la D.D.E. REIMS au prix de 220.00 F.H.T. le mètre.

- le Conseil accepte la demande présentée par Monsieur OUDIN de couper le bois dans le fossé longeant la voirie de l'ancienne gare au prix de 30 Francs le stère. La quantité sera estimée par Monsieur LONCLE DANIEL.

- Monsieur MARGAINE demande que le câble qui pend le long du mur de l'Eglise soit réinstallé.

- L'éclairage public sera revu pour la fin d'année.

- Monsieur HAUTEM demande que l'accord soit donné à VERITAS pour l'étude de diagnostic du plancher de la Mairie.

- Monsieur FERNANDEZ informe le Conseil que la remise des prix VILLAGES FLEURIS aura lieu à la salle polyvalente le LUNDI 21 DECEMBRE 1998 à 19 Heures.

Il informe le Conseil qu'il n'a pas publié les résultats de la dernière analyse d'eau dans le journal VILLERS *infos* compte-tenu des divergences entre les résultats de l'analyse et les conclusions de la D.D.A.S.S.

## • RÉUNION DU CONSEIL DU 21 JANVIER 1999

### Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LONGIS Laurent, deuxième Adjoint, Responsable du dossier de l'A.S.A. qui est

## ÉTAT CIVIL

(du 23/11/98 au 12/02/99)

### • Décès

M. Émile BRASSART, le 12/12/98 ;  
Mme Marie-Louise JACQUEMART (née BONET) , le 22/01/99.

### • Naissances

Timothée ALEXANDRIS,  
le 20/11/98 ;  
Coralie DAYER, le 11/12/98 ;  
Freddy ROTHIER, le 22/01/99.

## LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

intervenu pour préciser les points suivants :

- À la suite de l'enquête publique et à la date du 18 Janvier, les résultats sont les suivants :

268 adhésions pour 120 Ha environ / 160 refus pour 45 Ha environ.

107 propriétaires n'ont pas répondu mais ils peuvent répondre jusqu'à l'Assemblée Constitutive du 26 Janvier 1999.

Il y aura 3 Assemblées Générales, la première pour la constitution, la deuxième pour l'élection du Bureau (6 Membres titulaires et 3 Suppléants) et une troisième pour la décision des travaux et la fixation de la redevance.

L'entretien des travaux dans les chemins aménagés par l'A.S.A. sera à la charge de l'A.S.A.

La Commune, ne possédant pas, dans l'immédiat, de terrain en zone plantée A.O.C. dans le périmètre soumis à l'enquête publique ne sera pas imposée à la redevance. Toutefois, en cas d'utilisation des droits de replantation sur des parcelles communales A.O.C., la redevance sera dûe.

Le Conseil décide de voter à main levée sur cette adhésion. Par 12 voix pour et 1 abstention, il est décidé l'adhésion de la Commune.

- Le Conseil approuve et donne un avis favorable à l'adhésion du SIVOM de la REGION DE VERZY au Syndicat Mixte Départemental pour le traitement des déchets ménagers.

- Le Conseil habilite le Maire à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme pour la mise en révision du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS d'un coût de 116 676 F. subvention D.G.D. de 38 000 F. et du Département de 56 670 F. Reste à la charge de la Commune : 28 006 F.

- Monsieur le Maire informe le Conseil des dates de mises à disposition des bennes à monstres. Les quatre bennes prises en charge par la Commune seront au prix de 550 F.H.T. la benne plus le traitement des déchets à 250 F.H.T. la tonne et la taxe ADEME de 40 F.H.T. la tonne.

Le Coût de la collecte des ordures ménagères pour 1999 est de 188,21 F.T.T.C. par Habitant.

Le Maire

### • RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Recensement de la population : c'est pour bientôt !**

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communauté" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires, ...) sont recensées dès février.

Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée.

Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...).

Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

### • DERNIÈRE ANALYSE D'EAU

L'eau qui est distribuée dans les foyers fait l'objet d'une analyse que vous pouvez consulter sur le panneau d'affichage de la Mairie, place de la Mairie.

Nous vous communiquons ici le résultat de l'analyse du dernier échantillon prélevé le 26 novembre 1998.

Les résultats concernant la présence de pesticides et d'herbicides laissent apparaître une concentration de ces matières en quantité supérieure à la norme admise.

Lors d'une précédente séance du Conseil, il a été décidé qu'une réunion aurait lieu avec les personnes compétentes afin d'examiner le problème de près et d'essayer de trouver les solutions adaptées qui s'imposent.

# LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

Les informations contenues dans cette page ont été fournies par la D.D.A.S.S.

<b>Micropolluants Organiques par GC/NPD</b>	Résultat	Unité	NORMES
Atrazine-déisopropyl	0.10	µg/l	0.1
<b>Atrazine-déséthyl</b>	<b>0.14</b>	<b>µg/l</b>	<b>0.1</b>
Simazine	0.10	µg/l	0.1
<b>Atrazine</b>	<b>0.11</b>	<b>µg/l</b>	<b>0.1</b>
<b>Terbuméton</b>	<b>0.15</b>	<b>µg/l</b>	<b>0.1</b>
<b>Terbutylazine</b>	<b>0.24</b>	<b>µg/l</b>	<b>0.1</b>
Diazinon	<0.01	µg/l	0.1
Desmétryne	<0.02	µg/l	0.1
Parathion-méthyl	<0.01	µg/l	0.1
Prométhrine	<0.02	µg/l	0.1
Terbutryne	<0.02	µg/l	0.1
Parathion	<0.01	µg/l	0.1
<b>Micropolluants Organiques par HPCL/DAD</b>			
Métabenzthiazuron	<0.01	µg/l	0.1
Chlortoluron	<0.03	µg/l	0.1
Isoproturon	<0.01	µg/l	0.1
Monolinuron	<0.02	µg/l	0.1
<b>Diuron</b>	<b>0.23</b>	<b>µg/l</b>	<b>0.1</b>
Linuron	<0.02	µg/l	0.1
Néburon	<0.01	µg/l	0.1
Secbuméton	<0.01	µg/l	0.1
Cyanazine	<0.01	µg/l	0.1
Ioxynil	<0.01	µg/l	0.1
Ethofumésate	<0.03	µg/l	0.1
Folpel	<0.03	µg/l	0.1
Flusilazol	<0.02	µg/l	0.1
Dinoseb	<0.03	µg/l	0.1
Dinoterbe	<0.03	µg/l	0.1
Pendiméthaline	<0.02	µg/l	0.1
Bactéries aérobies à 37 degrés par inclusion	0	/ml	
Bactéries aérobies à 20 degrés par inclusion	0	/ml	
Escherichia coli (thermotolérant)	0	/100ml	0
Streptocoques fécaux	0	/100ml	0
Conductivité électrique à 20 degrés	623	µs/cm	
Potentiel Hydrogène	7.50	ph	6.5 à 7
Nitrates (NO <sub>3</sub> -)	46.8	mg/l	50
Turbidité	0.20	NTU	2

Les résultats de ces prélèvements, réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de votre ressource en eau, révèlent une qualité d'eau **non conforme** aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur pour une eau destinée à l'alimentation humaine.

La teneur en **Atrazine-déséthyl ; Atrazine ; Terbuméton ; Terbutylazine et Diuron** dépasse la **Concentration Maximale Admissible** fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée **et celle fixée** à 0,5µg/l pour la somme des substances mesurées (**Décret n° 89-3 modifié du 3 janvier 1989**).

# RÉDACTEURS EN HERBE

## RÉTROSPECTIVE DE NOËL...

Tout le monde s'était mis à décorer le village avec amour comme l'an dernier, dans le but d'éblouir les citoyens de ce petit village mais aussi les curieux passants. Ceci s'était passé fin novembre-début décembre...

(Marc D. CM2 /Jérôme B. CM1)

Chaque maison était décorée différemment mais passionnément !

Le Samedi 5 Décembre, les enfants de l'école vont décorer le grand sapin, de cadeaux qu'ils ont emballés eux-mêmes, de guirlandes de toutes sortes : lumineuses ou non. Une fois décoré, le sapin brille de mille feux : c'est notre chef-d'œuvre... Puis, nous avons décoré notre classe pour la rendre plus gaie !

Nous avons aussi créé, avec amour et patience, une " géante " carte de vœux . Celle-ci a été installée dans la vitrine du buraliste

(Marion L. CM2/Alix T. CM1).

Elle était sublime : le dessin était un père-noël qui portait un sac sur le dos sur un fond bleu. Nous avons écrit des poèmes pour souhaiter une bonne année au village, mais aussi au monde entier...

(Géraldine V. CM2/Séraphine D. CM1).

Le 17 Décembre, toute l'école a été invitée au Soleil d'Or. Les restaurateurs nous ont offert un petit déjeuner qui était délicieux : c'était vraiment gentil de leur part de gâter les enfants : chocolat chaud, bonbons, pains au chocolat...

(Claire R. CM2 /Céline C. CM1).

Le dernier jour d'école, nous avons pu assister à un spectacle de marionnettes. Il nous a montré à ne pas jeter des déchets par terre mais à les mettre dans les poubelles. Pour nous, c'était un spectacle éducatif ! Ensuite, nous avons appelé le père-noël : nous avons chanté une chanson très connue ! Il est arrivé pour distribuer des cadeaux géniaux !

Enfin, nous avons goûté : chocolat chaud, un peu en retard, clémentines, pains au chocolat, bonbons....C'était très bien ! Quels souvenirs !

(Géraldine V. CM2 /Séraphine D. CM1).



# RÉDACTEURS EN HERBE (suite et fin)

## QUAND LA MATERNELLE RACONTE LE CIRQUE

Nous avons pris le car pour aller à Reims.

Lorsque nous sommes arrivés au cirque, nous avons vu un tigre et une lionne qui étaient dehors.

Le spectacle va commencer :

Tout d'abord un dompteur avec des tigres et des lionnes : les fauves doivent passer à travers un cerceau en feu ; pendant que des mes-sieurs démontaient la cage, les artistes nous ont distribué des sucet-tes. Puis nous avons applaudi des danseurs, des chevaux et des clowns qui sont réapparus trois fois dans le spectacle.

Il y avait aussi un numéro de jonglage avec les pieds auquel Géral-dine V. a participé, des chevaux et des cavaliers, un monsieur et une dame qui faisaient des acrobaties, suspendus à deux cordes, et deux chinois qui faisaient des arts martiaux : un des chinois avait les yeux bandés et il devait sauter à travers des cerceaux en feu qui tour-naient. On a eu peur !

Enfin, un numéro avec beaucoup d'animaux comme un coq, une poule, une oie, un chat, des chiens qui jouaient aux pom-piers.

À la fin du spectacle, nous avons repris la route pour Villers-Marmery...



### L'hiver en couleur

Entrez les couleurs de l'hiver, entrez par cette porte,  
Dansez mes joyeuses couleurs, dansez tout l'hiver,  
Ouvrez la porte, ouvrez la porte de ce chalet enchanté,  
Sur la neige glacée près d'un lac gelé.  
Délivrez les scintillantes couleurs sous la neige glacée.  
Portez-les jusqu'au petit village enchanté :  
Blanc comme la neige  
Bleu tel le ciel  
Vert sur les sapins  
Gris les nuages sont gris  
Blanc tout l'hiver....

*Sébastien Protain - CM1*

### L'hiver et les enfants

Je dis : hiver, et l'hiver arrive avec les enfants  
et leurs luges.  
Je dis : enfants, et les enfants sont émerveillés, et mettent  
vite leurs gants, manteaux, écharpes...  
Je dis : patinage, et les enfants patinent  
sur des étoiles qui brillent, sur le lac gelé.  
Je dis : batailles de neige, et les boules volent  
entre les flocons brillants, par les rayons du soleil.  
Je dis : skis, et ils glissent par les montagnes  
et sur les rochers glacés.  
Je dis : bonhomme de neige, et ils ajoutent une carotte,  
deux boulets, un balai, un chapeau et des boutons  
tout ronds.  
Bonne journée, les enfants ! ...

*Claire Rothier - CM2*

## QUELQUES POÈMES D'HIVER...

### Neige

Tombe la neige, tombe dans les champs  
Et tu feras le plaisir des enfants.  
Descends neige, descends de ton ciel blanc,  
Madame la neige, couvre les sapins, couvre-les !  
Étends-toi, neige, sur les lacs glacés.  
Pendant que je joue,  
Pendant la nuit,  
Pendant le jour,  
Tombe et couvre le monde...

*Matthieu Roy - CM1*

### L'hiver et les animaux

Entre ! Chamois, entre, tu vas avoir froid dans la neige,  
Tu es tout blanc comme les fleurs de montagne,  
Regarde-moi, avec tes grands yeux si doux, regarde-moi,  
Viens, je te caresse, viens, je sens trembler mes genoux.

Entre ! Marmotte, entre, viens te blottir  
Dans mes bras si chauds...  
Viens, je caresserai ton doux pelage.  
Viens, je serai très heureux de t'accueillir.

Entre ! Bouquetin, entre, viens te coucher près du feu.  
Dehors il fait froid, entre ....

*Cédric Charpentier - CM2*

## VILLERS AU CŒUR D'UN RÉSEAU

“C'est vieux comme les chemins” annonce le dicton. Les chemins sont naturels autant que les déplacements des êtres vivants. Aujourd'hui, nous utilisons des voies, des sentes, des rues qui ont un passé. Combien de semelles de cordes, de cuir ou de caoutchouc y ont laissé leurs empreintes ? Si elles pouvaient nous raconter le “chemin parcouru”... De l'isolement paysan à la communication.

Au commencement, étaient les traces... Puis “chemin faisant” l'Homme a très vite cherché à améliorer le convoi. L'avance rapide des troupes romaines au cours de la Guerre des Gaules suppose un réseau de voies dense et en bon état. A l'époque romaine, quelques routes principales furent empierrées sur une épaisseur de 0,70 m et sur une largeur de 10 m. Telle était la future Route Impériale, puis Nationale, n° 44, qui passe le long de notre territoire. Les embranchements secondaires furent construits, ultérieurement, grâce aux corvées à la charge des communautés moyenâgeuses. À cette époque les transformations des voies de communication évoluent peu, le char à bœufs non plus.

“...Dès le XV<sup>ème</sup> siècle, les réparations des Chemins de Grande Communication sont du ressort des villages, et les fossés les bordant à la charge des propriétaires riverains. Sully (1559-1641) établit dans chaque province des voyeurs\* chargés de visiter les chemins, de réunir les syndics des communautés, de fixer avec eux le nombre de jours de corvées nécessaires à leur réparation. Sous Louis XIV, les travaux d'entretien par corvées se généralisent ; la Corvée Royale est instituée en 1733 par Fleury. Un ordre de l'Intendant ou de son subdélégué suffit pour diriger sur un point donné, pendant un temps qui variait de 12 à 50 jours par an, toute la population valide d'un village...”, ainsi que les bêtes et les outils. Le sport favori des habitants de Villers consistait, alors, à se faire exempter !

En 1762, construction de la route reliant Villers aux Loges.

“Dans la généralité de Chalons, une exception devint presque la règle. Quelques jours de corvée, pris sur la corvée royale, ou ajoutés, s'appelèrent Corvée Bourgeoise. Celle-ci “ressemblait à la Prestation en Nature qui fut établie après la Révolution et qui subsista à Villers jusqu'en 1904. A cette date, elle fut remplacée, suivant la loi du 31 mars 1903, par une Taxe Vicinale que le Conseil municipal s'empessa de voter.” La préoccupation de l'entretien des chemins est constante. Déjà en 1806 un recensement en est fait. Sous la conduite des agents voyers\* successifs, la réparation des chemins continue tant bien que mal, avec les moyens du bord. En 1847, certains travaux d'entretien sont confiés, par charité, aux manouvriers inoccupés de la commune. Cette année-là, la route de Courmelois est construite par ce système. Mais elle restera inachevée jusqu'au moment où les habitants se porteront volontaires pour la terminer. Devant l'utilité grandissante de la liaison avec la route Impériale n°44, elle sera finie en 1868. Pour information, la route de Verzy à la 44 sera empierrée en 1867. En 1862 seulement, les travaux de construction du CD 26 sur le tracé de la Barbarie, sont déclarés d'utilité publique, alors que le conseil municipal les avait demandés en 1856.

En fait, l'amélioration simultanée des chemins et des moyens de locomotion contribue au désenclavement des villages et à l'élargissement du commerce. Elle est soutenue politiquement et techniquement :

- la nomination de Haussmann à Paris en 1853 pour mettre en œuvre la politique des Grands Travaux souhaitée par Napoléon III. Leurs maîtres-mots sont modernisation et salubrité. Leurs buts : assainir, transporter, distribuer, équiper. De cette époque, en France, datent les adductions d'eau, de gaz, les réseaux d'assainissement, les mairies, administrations, ministères, écoles, postes, marchés, ...

- les procédés de revêtement de l'ingénieur anglais Mac Adam sont connus en France dès 1822 : surtout ne pas utiliser de grosses pierres, car le mouvement des voitures les disloque ; d'où l'emploi de pierres cassées menues et d'égale grosseur. L'épaisseur de la couche de pierres passe, alors, de 50 à 20 centimètres. L'invention du rouleau compresseur, en 1836, améliore encore les moyens techniques. Sans parler de son successeur, le rouleau à vapeur inventé entre 1860 et 1870, qui se généralise pour les travaux d'entretien. Mais longtemps encore, on laissa aux roues des voitures le soin d'écraser les pierres étalées sur la chaussée ! D'autres inventions techniques éloignées de Villers -et pourtant si proches- apportent encore des progrès : remplacement de la fonte par l'acier dans les industries dès 1856, la dynamo en 1869, le téléphone en 1876, la lampe électrique en 1879... Malgré cela, vers 1880, la voiture à deux roues (1 essieu) est encore largement utilisée ; la bête de somme, elle, n'en est plus pour les transports. La mentalité des gens change.

Entre 1875 et 1905, la Révolution Industrielle accélère l'évolution des transports : les constructions ferroviaires sont quadruplées en France. Dans les années 1880, justement, apparaît l'idée de créer un réseau ferré local dans l'arrondissement de Reims, et une liaison entre la Ville et la Campagne. C'est l'époque où l'on glorifie la campagne, “l'air pur de la nature pour les ouvriers des industries de la ville”. Plusieurs années de pourparlers et de montages financiers s'écoulent pour aboutir enfin à la construction du C.B.R., par branches rayonnantes autour de Reims. L'ouverture à l'exploitation de la ligne Reims-Verzy se fait le 29 mars 1896 et le prolongement vers Ambonnay le 17 septembre 1901. Outre l'amélioration des déplacements (création de la route artificielle de la gare) -et du commerce- ces travaux permettent l'installation d'une ligne téléphonique reliant Verzy aux Petites-Loges, par Villers-Marmery. C'est un complément, voire un remplacement de la ligne télégraphique installée à Villers en 1894 (1870 à Verzy).

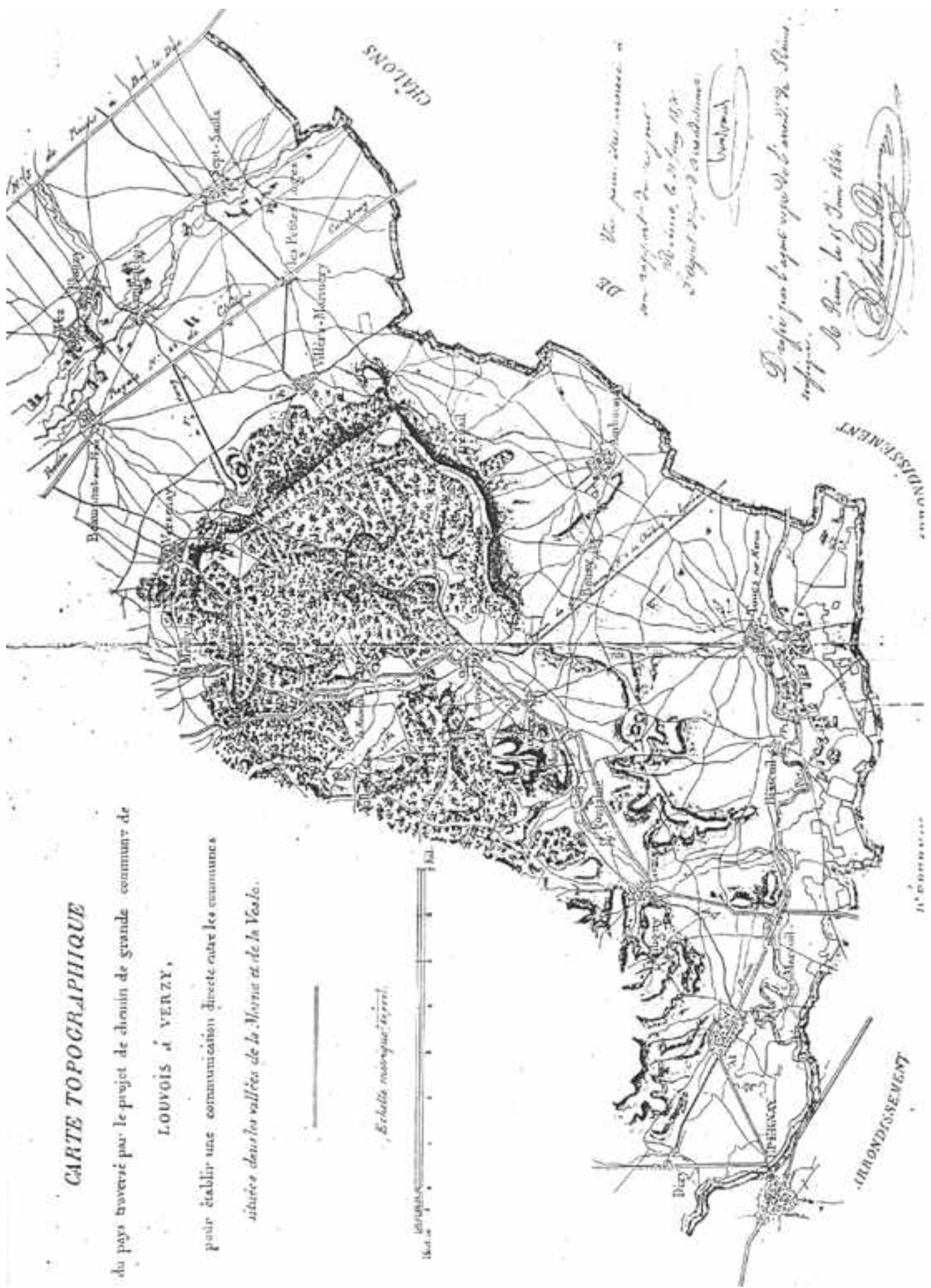
Communiquer, c'est aussi recevoir du courrier. Le réseau postal est mis en place sous Louis-Philippe dans les grandes villes.



# CARTE TOPOGRAPHIQUE

du pays traversé par le projet de chemin de grande communication de  
**LOUVOIS à VERZY,**  
 pour établir une communication directe entre les communes  
 situées dans les vallées de la *Morne* et de la *Vesle*.

Échelle métrique



De Vos plans, des sources et  
 son rapport de ce jour  
 Louvois, le 20 Mars 1854  
 Auguste Dreyfus & Associés  
 (Verzy)

Dessiné par le capitaine de L. de Lamoignon, de Reims.  
 Imprimé par M. P. de Lamoignon, de Reims.  
*(Signature)*

Le 23 juin 1822, le Conseil municipal demande que la commune soit rattachée au bureau de Reims. Il n'y avait pas de facteur rural. En 1824, Nicolas Lapouille est désigné Messenger. La recette postale auxiliaire ne fut ouverte à Villers que le 1<sup>er</sup> décembre 1903. Les sacs postaux transitaient alors par le CBR. La distribution ou la levée du courrier n'ont cessé de se moderniser par la suite.

Villers, en ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, continue d'entretenir les trois Chemins de Grande Communication déjà empierrés : le CD n°26 de 1862, le N°37 de 1875, et la route de la gare de 1901. Cependant, une perte est à déplorer... Le chemin de Billy est déclassé en 1880, il devient chemin rural\*. C'est probablement le dernier connu d'une série de dix sur douze Vicinaux\* dénombrés en 1836. En effet, il n'en reste que deux : le Chemin Vicinal Ordinaire n°5 de Courmelois à Villers, et le Chemin Vicinal Ordinaire n°1 de Villers aux Loges construit en 1762. Les chemins n'ont pas disparu pour autant : retrouvons-les sur le plan d'assemblage cadastral de 1987 (voir p. 11), ils tracent une étoile autour de Villers. En voici la liste, selon le sens des aiguilles d'une montre, depuis la route de Verzy :

- C.r. (chemin rural) n°1 dit des Voies de Beaumont ;
- C.r. n°5 dit du Chemin de Reims ;
- C.r. n°13 dit des Moncheux ;
- C.r. n°20 dit des Marmery (et vers les Petites-Loges) ;
- C.r. n°38 dit de V-M à Billy le Grand ;
- C.r. dit de V-M à Condé sur Marne ;
- C.r. dit de Trépail à V-M. ;
- C.r. n°18 bis dit de Louvois à V-M. ;
- C.r. dit de St Basle à V-M. ;
- C.r. dit de Verzy à V-M.

Conversation sur le pas d'une porte, un jour :

*- "Ah ! ma brave dame, tout s'perd, même les chemins vicinaux ! Maintenant qu'on a l'automobile, eh ben !, on fait des détours et des contours, alors que dans l'temps à pied ou en charrette on allait par le plus court chemin d'un bourg à l'autre ! Ben y'a qu'à r'garder la carte dessinée par un agent voyer en 1844 : on voit bien les chemins vicinaux reliant Villers aux z'aut'es villages.*

*- Et qui qu'c'est qui les entretient ? faut p't'être y voir !*

*Laissons ces personnages intemporels à leur conversation. Villers-Marmery est vraiment au cœur d'un réseau de communication. Celui-ci se branche sur un réseau viaire formant la trame du tissu villageois, tout aussi intéressant...*

*à suivre...*

## ANNEXES

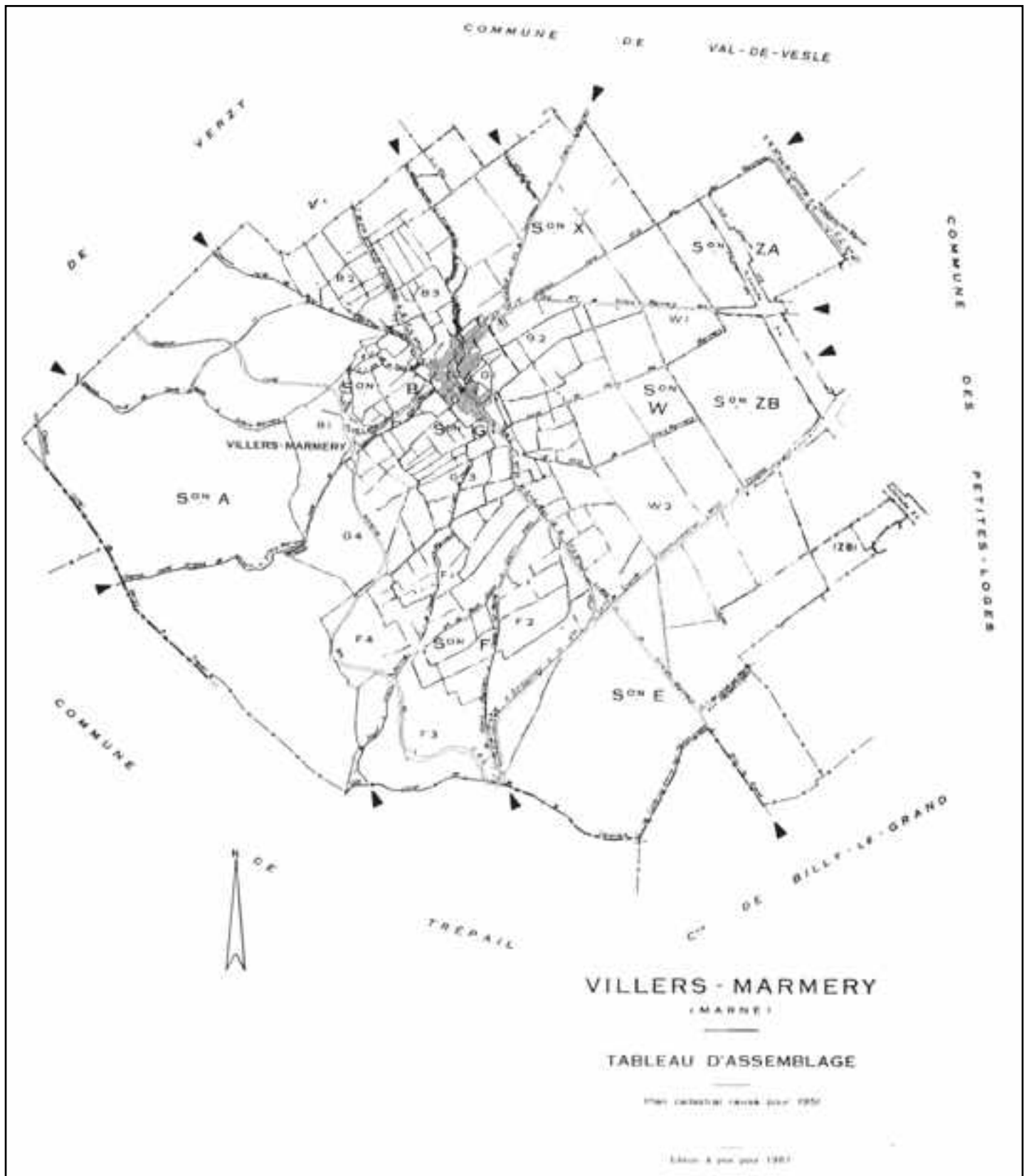
Lexique :

- *Grand Voyer, Voyer*: officier, sous l'Ancien Régime, chargé de l'administration générale des voies publiques.
- *Agent voyer*: date de 1836, du latin vicarius (= suppléant), fonctionnaire chargé d'organiser et de superviser l'entretien des routes, ancien nom des ingénieurs du service vicinal, nommé par les corvéables.
- *vicinale* : dérivé de la racine latine vicus = bourg
- *Chemins vicinaux* : la voirie vicinale est classée en trois catégories : 1° chemins vicinaux de grande communication (grande vicinalité); 2° chemins vicinaux d'intérêt commun (moyenne vicinalité) ; 3° chemins vicinaux ordinaires (petite vicinalité).
- *Chemins ruraux* : appartiennent aux communes, affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme chemins vicinaux. Tout chemin public non classé est en fait un chemin rural.

Bibliographie :

- *Monographie de Villers-Marmery*, A. Mignot, Lonce imp. à Reims, 1910.
- *C.B.R.*, J. Mambret, Imp. Nouvelle d'Epernay, 1987.
- *Histoire de la France rurale*, t. 2-3, sous la dir. de G. Duby et A. Wallon, 1987.
- *Verzy de 1830 à 1914*, mémoire de maîtrise, C. Anché, U.F.R. lettres & sc. hum. histoire de Reims, 1990.

PLAN D'ASSEMBLAGE CADASTRAL DE 1987



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## • LES SAPEURS POMPIERS

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery a organisé le Cross des Sapeurs Pompiers de l'Arrondissement de Reims le 16 Janvier 1999.

154 coureurs engagés, ont parcouru et disputé leur sélection, à travers les chemins et fourrières, derrière la salle polyvalente. Par un temps clément, c'est avec une bonne ambiance sportive, que chacun a obtenu sa qualification finale et dans sa catégorie, pour le cross départemental.



Jean Baptiste PAQUAY et Nicolas CHATILLON se sont distingués, en se plaçant sur les premières marches du podium, dans leurs catégories respectives, défendant ainsi nos couleurs.

Avec le concours des Manipulants, des Commerçants et Artisans du village, tous les lauréats sont repartis les bras chargés de cadeaux, emportant avec eux, le souvenir de leur passage dans notre Commune.

Après la proclamation des résultats, c'est plus de 300 personnes qui ont dégusté le vin d'honneur offert à leur intention. Une nouvelle fois merci aux généreux donateurs qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Des remerciements également aux bénévoles qui ont aidé les Sapeurs Pompiers locaux à la lourde organisation de cette manifestation.

*A. Hautem*

## • LE CLUB DES ANCIENS

Le 24 janvier, le Club des Anciens réunissait ses membres et invités en la salle des fêtes pour sa traditionnelle après-midi de la galette des rois.

Par son entrain et sa belle humeur, une salle bien garnie, entraînée par un dynamique animateur, répondit pleinement à l'attente des organisateurs.

On se quitta à regret, mais heureux de s'être retrouvé dans une belle amitié.

*Claude Delabarre, président.*

## • L'A.S.V.M.

Pour 1999, pas de changement au niveau des cotisations. Inscrivez-vous ou réinscrivez-vous auprès de Jean-Claude Hautem, 6 Rue des Grandes Vignes.

Anciens adhérents, n'oubliez pas de vous munir de votre badge et de vos clés.

Attention, la serrure du portique, place du Stade a été changée : ne la forcez pas !

## TARIFS 1999

TENNIS EXTÉRIEUR et INTÉRIEUR	+18 ans	400 F
TENNIS EXTÉRIEUR et INTÉRIEUR	-18 ans	240 F
TENNIS EXTÉRIEUR	+18 ans	210 F
TENNIS EXTÉRIEUR	-18 ans	150 F
TENNIS INTÉRIEUR	invité	30 F
TENNIS EXTÉRIEUR	invité	20 F



# LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

## • L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

### CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles de VILLERS-MARMERY dans les communes de VILLERS-MARMERY ET VERZY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES INTÉRESSÉS du 26 janvier 1999.

La séance a été ouverte à 13 h 30.

Nous avons :

- rappelé les démarches effectuées jusqu'à ce jour (constitution d'un dossier technique, enquête publique, information écrite à tous les propriétaires) ;
- donné lecture des observations du Commissaire Enquêteur ;
- répondu aux questions relatives :
  - ~ aux taxes appelées auprès des propriétaires ;
  - ~ aux relations entre propriétaires et exploitants ;
  - ~ à l'avant projet technique.

Il a ensuite été procédé au vote nominal, des intéressés présents, constaté par les bulletins de vote.

Nous avons classé les adhésions ou refus d'adhésion donnés par écrit avant la clôture de l'Assemblée Générale.

Le tableau de récapitulation des adhésions détaille le résultat du vote en Assemblée Générale, le dépouillement des bulletins d'adhésion ou de refus d'adhésion et désigne les propriétaires qui n'ont répondu ni par écrit, ni par vote à l'Assemblée Générale.

Il résulte donc du tableau récapitulatif que, sur un total de 535 propriétaires intéressés représentant une surface totale de 279 hectares, 22 ares et 98 centiares, compris dans le périmètre de l'Association projetée, l'adhésion a été donnée :

- par 400 intéressés, soit 74,9 % du total représentant une surface de 229 hectares, 34 ares et 91 centiares, soit 82 % du périmètre total, en considérant que les propriétaires inconnus ou impossibles à joindre ont refusé d'adhérer.

Les conditions pour que l'Association puisse être autorisée exigent l'adhésion :

- soit de plus de la moitié des intéressés représentant au moins les 2/3 de la superficie des terrains ;
- soit des deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie.

Nous constatons que LES DEUX CONDITIONS SONT REMPLIES.

Après communication des résultats à l'Assemblée présente, il

a été répondu à quelques questions relatives aux démarches à suivre ultérieurement.

Suite au résultat du vote de l'Assemblée Générale constitutive du 26 janvier 1999, le Préfet a pris lors du **1<sup>er</sup> février 1999** un arrêté préfectoral de constitution en vue de la loi des 21 juin 1865 - 22 décembre 1888 modifié par décret du 21 décembre 1926.

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1999 est un point essentiel que le Groupe de Travail de l'A.S.A. attendait avec impatience, puisqu'il aura fallu près de 18 réunions de travail sur deux ans. Sans compter les nombreuses soirées pendant lesquelles nous avons procédé à la révision de la matrice cadastrale, afin de trouver l'ensemble des propriétaires concernés par ce projet d'Association.

Notre travail n'est pas pour autant terminé, puisqu'il nous reste encore une Assemblée Générale à préparer.

Dans les semaines à venir, nous devons convoquer tous les propriétaires par lettre individuelle afin qu'ils se réunissent dans le but d'élire les membres du futur Syndicat (bureau), formé de 6 syndics titulaires et 3 syndics suppléants. (les futurs membres du Syndicat devront être obligatoirement propriétaires, dans le périmètre de l'A.S.A.).

Une fois le Syndicat formé, le Groupe de Travail passera le relais aux syndics qui à leur tour convoqueront l'ensemble des propriétaires pour une troisième Assemblée Générale. Lors de cette réunion, le directeur du Syndicat présentera un projet technique (une première tranche), et proposera le montant de la taxe à l'hectare correspondant à ces travaux.

Il y aura alors un vote pour accepter ou refuser le projet de travaux et le montant de la taxe à l'hectare.

Voilà en quelques lignes les grandes étapes restant à franchir en vue de l'aménagement hydraulique des coteaux viticoles de la Commune.

Nous invitons toutes les personnes concernées par ce projet, à venir nombreuses lors des prochaines rencontres afin de concrétiser le vote majoritaire de l'Assemblée Générale constitutive du 26 janvier 1999.

*Le Groupe de Travail*

*L. Longis*

## • LES DONNEURS DE SANG

### QUELQUES CONSEILS AUX VOLONTAIRES

**Limite d'âge** : de 18 ans à la veille du 66ème anniversaire.

Abstenez-vous de consommer des matières grasses trois heures avant le don.

**Ne pas être à jeun**. Prenez un petit déjeuner normal. Évitez les boissons alcoolisées.



## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

Après le prélèvement, une collation vous sera servie sur place.

Si vous donnez votre sang pour la première fois, votre carte de groupe sanguin et votre facteur rhésus seront établis et vous serez adressés.

La carte vous permettra, en cas d'accident, de bénéficier d'une transfusion en toute sécurité et de sauver vous-même un malade ou un blessé.

Sachez que le prélèvement n'est pas douloureux.

Visite médicale et prise de sang sont effectuées par des spécialistes de la Transfusion Sanguine.

**N'hésitez pas !...**

**Soyez généreux !...**

**Votre flacon de sang servira à guérir ceux qui souffrent et, dans bien des cas, à leur sauver la vie.**

**Un malade ou un blessé  
attend ce geste de vous !...**

**PROCHAINE COLLECTE À VILLERS MARMERY**

**LE MERCREDI 17 MARS APRÈS-MIDI**

**SALLE POLYVALENTE**

## MOTS CROISÉS

### Horizontalement

1. Énigmes syllabiques.
2. Grand pharaon.
3. S'exprimerait comme le cerf. Froid comme symbole.
4. On y trouve des canons.
5. Lieu géographique. Dans le Pas de Calais.
6. Volcan. Pied.
7. Faire partie d'une assemblée. Vieille colère.
8. Ossatures.
9. Obtenues. Agence de presse américaine.
10. Tissu de coton gaufré.

### Verticalement

- A. Unité monétaire. Crochets.
- B. Relatif à l'hydrologie régionale.
- C. Formée d'une substance organique azotée.
- D. Leg.
- E. Relative à l'anus. Députés.
- F. Moyen de transport. Frisé.
- G. Accroche. Manie.
- H. Note. Repos.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1		■								
2										■
3								■		
4										
5	■					■				
6					■				■	
7							■			
8										
9				■				■		■
10										

I. Finalement. Chimère.

J. Jeux de mains.

# CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?

par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (*suite*)

## 4 Sa biographie.

Qui était Paramelle ? Jean-Baptiste Paramelle vint au monde le 16 janvier 1790, dans la minuscule localité de Felzins, dans le canton de Figeac, département du Lot. Il était l'aîné des quatre enfants d'une famille pieuse et relativement aisée. Ainsi qu'il était tout à fait naturel à cette époque, il se fit un devoir de choisir la carrière ecclésiastique. Après avoir fait son séminaire à Cahors, chef-lieu du département du Lot, et avoir été quelque temps vicaire à Sousceyrac, à 30 km au sud de Figeac (1), il fut nommé en 1818 curé de Saint-Jean-Lespinasse, 14 km à l'ouest, dans le canton de Saint-Céré. Sa paroisse étant assez petite, l'exercice de son ministère lui laissait beaucoup de loisirs qu'il consacrait à l'étude. Paramelle s'appliqua à la connaissance de l'histoire locale et dans ce domaine fit plusieurs découvertes. En 1824, après une étude approfondie des archives, il publie la "Vie de Sainte Spérie", martyre chrétienne du 7ème siècle, sur la chapelle reliquaire de laquelle fut fondé la ville de Saint-Céré, qui primitivement s'appelait Sainte-Spérie. Cette biographie témoigne de l'érudition de Paramelle et lui procura quelque notoriété dans son diocèse. Sa mutation à la grosse paroisse de Cornac est l'équivalent d'une promotion. L'histoire de son pays natal demeure un de ses centres d'intérêt. C'est ainsi qu'il publie, beaucoup plus tard, et 1867, la "Chronique de Saint-Céré". Une deuxième édition de cet ouvrage parut cinq ans plus tard.

Quand il était curé de Cornac Paramelle reçut un jour la visite d'un ami propriétaire terrien du voisinage, qui se plaignait du manque d'eau sur son domaine. Depuis son changement de paroisse l'Abbé avait maintes fois entendu autour de lui pareilles récriminations, et qui plus est, il s'intéressait aux sciences de la terre.

Sa curiosité scientifique et les problèmes d'approvisionnement en eau de son pays, le Quercy, sont d'autant plus compréhensibles que depuis son jeune âge il était familier des grandioses phénomènes naturels de son environnement.

(1) Note du traducteur : Plutôt 30 km au nord !

À l'ouest et au sud-ouest de Saint-Céré se trouvent les grands plateaux karstiques des Causses, avec de profonds ravins et d'importantes cavités, dont certaines aujourd'hui sont aménagées en hauts lieux touristiques, et d'autres, déjà au paléolithique, servaient d'abris à nos ancêtres. La plus connue est à coup sûr la Grotte de Lascaux, 60 km à l'ouest de Saint-Céré.

Dans la même direction, à 12 km seulement de Saint-Céré, s'ouvre le puits naturel cylindrique, profond de 75 m, par où l'on pénètre dans le Gouffre de Padirac, qui étire son flot de visiteurs souterrains sur un kilomètre de longueur à partir de l'entrée.



Paramelle se procura un grand nombre d'ouvrages spécialisés en géologie, y compris des travaux allemands, et compléta ses études théoriques par une observation minutieuse de la nature, en particulier les cours d'eau, dont il présumait qu'ils coulaient sous terre selon les mêmes principes que les courants de surface. Son but était d'aider son prochain souffrant du manque d'eau : c'était là une motivation chrétienne. C'est avec méthode qu'il cherchait à dépisser l'eau souterraine. Il mit à l'épreuve ses idées en les appliquant sur la propriété de son ami. Après un examen approfondi du terrain, il suggéra de creuser à un endroit qu'il désigna avec précision : effectivement on trouva là un gisement d'eau souterraine à la profondeur indiquée et avec le débit annoncé.

"Après neuf années d'études, d'explorations, de patience et de fatigues", pendant lesquelles il n'y eut personne à ces cotés pour le conseiller, et après qu'il eut "mis en ordre les nombreux matériaux qu'il avait recueillis dans les livres et sur le terrain" (Paramelle 1856:289), l'Abbé, en 1827, entreprit de rédiger les premiers résultats de ses recherches pour son "Art des Sources". Il dut attendre encore des années avant de faire publier son livre, car il voulait auparavant perfectionner sa méthode et en éliminer les erreurs.

L'Abbé ne voulait pas courir de risques : pour pouvoir démontrer ses théories et leur valeur pratique, il présenta en 1827, au Conseil Général du Département du Lot, un abrégé de son traité, accompagné d'une demande de subvention publique pour ses essais, car, déjà à cette époque, les forages de fontaines étaient coûteux. Il s'offrit également "à se rendre gratuitement dans les communes et chez les particuliers qui voudraient en faire l'essai". Il était suffisamment prudent pour souligner qu'il pouvait se tromper, mais assurait que sa "confiance était assez grande pour pouvoir promettre de réussir au moins dans les deux tiers des tentatives" (Paramelle 1856:289). Les élus du département lui accordèrent en effet leur confiance et décidèrent, dans leur séance du 21 août 1827, de mettre à sa disposition une somme de 600 francs.

à suivre...

## IMAGE DU PASSÉ...



*Si vous reconnaissez l'une des personnes photographiées ici, contactez-nous..*

### LE CALENDRIER

Dimanche 25 avril de 9h à 19h, salle polyvalente et autour  
Marché aux fleurs avec Hubert le Jardinier de Radio France Champagne.

Samedi 12 juin à 20h30, église de Villers Marmery  
Concert "Jazz" avec "The Bid Bang" de Reims.

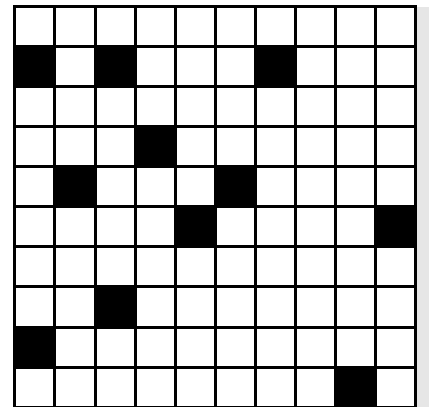


### EN BREF...

#### LES MONSTRES Calendrier 1999

- le 26 février
- le 16 avril
- le 21 mai
- le 16 juillet
- le 27 août
- le 15 octobre
- le 26 novembre

### Solution des mots-croisés



PRÉCIPITATIONS À VILLERS EN 1998

